



Règlement du 1^{er} Triathlon nocturne de Saint Paul

Organisé par

BDN SAINT PAUL SPORTS NATATION - TRIATHLON

En relais par deux obligatoirement
EPREUVE OUVERTE A TOUS – LICENCIÉS ET NON LICENCIÉS -

<u>Date</u>	Samedi 7 avril 2012
<u>Lieu</u>	Piscine de Saint Paul
<u>Distance</u>	Super sprint 300m de natation 8,4km vélo 2km de CAP

Catégories concernées De minime (né à partir de 1997) à vétéran

Organisation générale

- 1- Cette course se dispute sur une épreuve de type « super-sprint » selon la formule équipe en relais à deux. Les relais se donnent par transmission du dossard/ceinture et puce électronique.
- 2- Par équipe de deux, le 1^{er} athlète fait son triathlon et donne le relais dans le parc (avec sa puce et son dossard) au 2^{ème} athlète qui réalise à son tour son triathlon et termine pour son équipe.
- 3- Trois séries seront mises en place. (une série = 1h30 et 1h pour les plus rapides)
- 4- Ordre de départ par temps d'engagement estimé pour l'équipe.
- 5- Estimation du temps moyen d'une série 1h15.
- 6- En 4h total d'organisation, nous pouvons accepter jusqu'à trois séries (75 équipes)
- 7- Fin des émargements avant organisation des séries 17h30
Une liste des séries sera éditée sur le site www.bdn.re
- 8- Début des épreuves : 18h
- 9- Fin programmée avec remise des récompenses comprises 23h30.
- 10- Un minime peut courir avec un senior (relais classé en catégorie senior),
Pour tous les classements, on prend la catégorie la plus grande.





Parcours

Parcours natation : 300m

Les départs seront donnés dans l'eau avec un minimum de cinq athlètes par ligne.

Parcours vélo : 8.4km

Les athlètes devront faire trois boucles de 2,8km en route fermée à la circulation

Parcours pédestre : 2km

Les athlètes devront faire un A/R de 1km pour un total de 2km.

Inscriptions

Les inscriptions se feront par courrier ou mail en remplissant le coupon ci-joint (voir fin du document)

La course est ouverte :

- 1- aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon
- 2- aux non licenciés (NL).

Les licenciés devront présenter leur licence F.F.TRI ainsi qu'une pièce d'identité.

Les non licenciés peuvent s'inscrire sur présentation le jour du retrait du dossard:

- d'un certificat médical (de moins de 1 an) de non contre indication à la pratique du Triathlon « **en compétition** »
- ils doivent souscrire (le jour de l'épreuve) une licence journée auprès de la F.F.TRI les couvrant pour la durée de l'épreuve;
- ils doivent se munir d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Tarifs d'inscription par athlète	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors/vétérans
Licencié	5 euros*	5 euros*	5 euros*	15 euros*
Non licencié	10 euros**	10 euros**	10 euros**	20 euros**

* par équipier

** par équipier non licencié

Le montant de l'inscription

- doit être envoyé avec le chèque correspondant au montant de l'inscription à l'ordre de BDN TRIATHLON avant le jeudi 5 avril 2012. Aucune caution pour la puce ne sera demandée.

Attention: puce perdue = 10 euros demandé à l'équipe.

- chaque athlète aura droit à un plat de pâtes préparées par l'organisation.

Toute fiche d'inscription non accompagnée du règlement (sauf pour les minimes, cadets et juniors) ne seront pas pris en compte.





Renseignements

Par internet : www.bdn.re

Par courriel : bdnsaintpaulsports@hotmail.fr

GSM : **06-92-88-12-38**

Seules les inscriptions accompagnées de leur chèque (libellé à l'ordre de BDN TRIATHLON) envoyé à :

**BDN SAINT PAUL SPORTS
50 rue henri wallon
97420 Le Port**

La remise des dossards se fera à la piscine de Saint Paul :

- à partir du samedi 7 avril 15h
- fin des émargements à 17h30

L'organisation fournira un dossard avec une ceinture. AUCUN dossard ne doit aller dans l'eau. Ils seront mis à la taille dans le parc à vélo. Ils seront récupérés à l'arrivée. Les athlètes ont pour obligation d'utiliser cette ceinture.

Chaque participant se verra remettre un tee shirt ainsi qu'un plat de pâtes pour restauration.

AUCUNE INSCRIPTION DE LICENCIES FFTRI APRES LE JEUDI 07 AVRIL 2012

REMISE DE RECOMPENSES

	Minime	Cadet	Junior	Senior/vétéran	Scratch
Homme	1/2/3	1/2/3	1/2/3	1/2/3	1/2/3
Femme	1/2/3	1/2/3	1/2/3	1/2/3	1/2/3
Mixte	1/2/3	1/2/3	1/2/3	1/2/3	1/2/3
NL	1 ^{ère} équipe	1 ^{ère} équipe	1 ^{ère} équipe	1 ^{ère} équipe	1 ^{ère} équipe

SANCTIONS

Les sanctions interviendront après toute effraction à la réglementation générale (en cas de doute, contacter la Ligue Réunionnaise de Triathlon au 0692 07 99 60).

Le port du casque à coque dure est obligatoire ; les personnes n'en possédant pas ne pourront prendre le départ.

Le ravitaillement personnalisé est interdit (sous peine de disqualification).

Le strict respect du code de la route est de mise ; en cas contraire, le concurrent risque la disqualification.

Le « drafting » est strictement interdit (sous peine de disqualification).

Les arbitres de course seront chargés d'appliquer le règlement de l'organisation ainsi que le cahier des charges de la F.F.TRI..





MEDECIN DE COURSE

Le médecin de la course pourra à tout moment arrêter un concurrent si des signes anormaux de fatigue se révélaient. Il est seul juge en la matière, et sa décision ne peut être contestée.

LES TRANSITIONS

Transition natation / vélo :

L'athlète devra prendre la ceinture avec dossard après la natation.

L'athlète est autorisé à prendre son vélo uniquement une fois que son casque ai été mis, la JUGULAIRE ATTACHEE.

L'athlète est seul responsable de la bonne mise en place de ses affaires ; nous rappelons que la combinaison doit être correctement rangée : elle ne doit en aucun cas déranger un autre concurrent.

Le dossard devra être placé dans le dos et visible pour toute la partie vélo.

L'athlète n'est pas autorisé à monter sur son vélo dans l'aire de la base ; une ligne à la sortie de la base matérialisera le lieu à partir duquel il y sera autorisé.

Transition vélo / course à pied :

L'athlète devra mettre pied à terre à l'endroit qui lui sera indiqué lors du briefing d'avant course.

L'athlète n'est pas autorisé à détacher sa jugulaire tant que son vélo ne sera pas posé.

Le dossard devra être devant durant toute la partie course à pied.

DOPAGE

Le dopage est strictement interdit. Faut-il préciser qu'il est extrêmement nuisible à la santé de l'athlète, et que les peines encourues au niveau sportif ainsi qu'au niveau pénal sont lourdes.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Samedi 07 avril 2012

Retrait des dossards à partir de 15h et jusqu'à 17h30.

15h00 : accueil des athlètes – émargement – remise des dossards.

17h30 : clôture des émargements.

17h45 : briefing d'avant course « Minimes » ;

18h00 : départ de la 1^{ère} série

19h45 : départ de la 2^{ème} série

21h30 : départ de la 3^{ème} série

23h15/30 : remise des récompenses





BULLETIN D'INSCRIPTION
1^{er} triathlon nocturne de Saint Paul
 Samedi 7 avril 2012

A RENVoyer à l'adresse suivante

BDN SAINT PAUL SPORTS
 50 rue Henri wallon
 97420 LE PORT

1^{er} athlète :

NOM :Prénom :
 Sexe : H F
 Année de naissance :
 Catégorie :
 TEL:
 Adresse mail :
 Club :
 Non licencié (cochez la case)

2^{ème} athlète :

NOM :Prénom :
 Sexe : H F
 Année de naissance :
 Catégorie :
 TEL:
 Adresse mail :
 Club :
 Non licencié (cochez la case)

Temps estimé pour les deux athlètes :h.....minutes

Tarifs par athlète	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors/vétérans
Licencié	5 euros*	5 euros*	5 euros*	15 euros*
Non licencié	10 euros**	10 euros**	10 euros**	20 euros**

* par équipier

** par équipier non licencié

Le certificat médical de la discipline ou la licence de la discipline est obligatoire pour les non licenciés - faite une copie du certificat car il sera conservé par les arbitres-

Un non licencié - dans une équipe de licencié - est obligé de souscrire une licence journée.

Par la signature de ce bulletin d'inscription, je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve ainsi que le détail du parcours.

Fait à

Le.....

SIGNATURE

